



*Secrétariat Général*

**17<sup>ème</sup> session ordinaire des Parties du Partenariat des  
Forêts du Bassin du Congo  
DOUALA, 26 OCTOBRE 2017**

**Allocution de Madame Marie Thérèse Chantal MFOULA  
Secrétaire général Adjoint du Département Intégration Physique  
Economique et Monétaire (DIPEM) de la Communauté Economique  
des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)**

**DRAFT**

**Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun ;**  
**Mesdames, Messieurs les Ministres ;**  
**Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres de la CEEAC ;**  
**Mesdames, Messieurs, les membres du Corps Diplomatique et les Représentants des Organisations Internationales ;**  
**Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;**  
**Mesdames, Messieurs,**  
**Distingués invités ;**

C'est un réel plaisir pour moi d'être ici à Douala à l'occasion de cette 17<sup>ème</sup> session ordinaire de la Réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo et de prendre la parole en ce jour, au nom de Son Excellence Monsieur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) qui, pour des raisons liées à son agenda, n'a pas pu personnellement part à ces importantes assises.

Je voudrais d'emblée vous présenter les regrets du Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, qui pour des raisons de calendrier, n'a pas pu personnellement prendre part à ces importantes assises.

Il m'a chargé de remercier les Hautes Autorités de la République du Cameroun et de saluer très respectueusement, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, pour avoir accepté d'accueillir cette 17<sup>ème</sup> réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Cette acceptation confirme une fois de plus de l'engagement et l'implication de la République du Cameroun dans la conservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

Je saisis cette opportunité qui m'est offerte pour exprimer notre profonde gratitude à tout le Gouvernement du Cameroun ainsi qu'à tout son peuple pour l'accueil chaleureux et toutes les dispositions prises en vue d'assurer le succès de ces assises

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur Handers HENRIKSSON, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, pour l'invitation adressée au Secrétariat général de la CEEAC à cette importante réunion.

Que tous les Partenaires Techniques et Financiers regroupé au sein du PFBC trouvent ici l'expression de notre gratitude renouvelée pour leur soutien à la gestion des ressources naturelles des forêts du Bassin du Congo à travers leur appui à la COMIFAC qui a permis, non seulement de faire rayonner la renommée de cette institution spécialisée de la CEEAC et sa crédibilité auprès de la Communauté internationale, mais aussi et surtout d'obtenir des résultats considérables et des avancées significatives dans la gestion durable des écosystèmes forestiers de notre sous région.

Le Secrétariat général de la CEEAC, par ma voix, souhaite réitérer la nécessité de maintenir cet accompagnement aux côtés de ses Etats membres à travers la COMIFAC afin de faire participer davantage le patrimoine forestier du Bassin du Congo au développement économique de nos pays et au bien être de nos populations tout en préservant ses valeurs intrinsèques pour des fonctions écologiques et environnementales.

Je souhaite, en outre, qu'il me soit permis de réitérer la gratitude du Secrétariat général de la CEEAC à l'Union européenne pour la mise en œuvre en cours du PIR 11<sup>ème</sup> FED, particulièrement pour le domaine gestion des ressources naturelles et de la biodiversité dont la signature de la Convention de Financement a eu lieu en avril 2017 à Yaoundé

**Mesdames, Messieurs les Ministres ;**

**Mesdames, Messieurs ;**

Après l'Accord de Paris et l'Appel de Marrakech ainsi que la Déclaration de Marrakech, le Secrétariat général de la Communauté, à l'image de la Communauté internationale, inscrit ses activités dans le cadre de la mise en œuvre des solutions à proposer à ces Etats membres en matière de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles en général et la lutte contre les changements climatiques en particulier. Ceci en lien avec le développement économique de la sous région et en accord avec les Objectifs de Développement durable et l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

A cet effet, devait s'inscrire et se renforcer les priorités visant à aider les pays d'Afrique centrale en général et ceux du Bassin du Congo en particulier à orienter le développement de leur secteur forestier axé sur une vision de priorisation des actions susceptibles de concilier la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers avec les objectifs de développement.

En effet par cette démarche, la CEEAC, la COMIFAC et leurs Etats membres sont appelés à s'impliquer dans la dynamique de la mise en œuvre du Plan stratégique sur les forêts à l'horizon 2030 et le Plan de travail quadriennal

C'est ici l'occasion de féliciter la République du Congo, notamment Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, pour avoir organisé du 3 au 5 octobre 2017 à Brazzaville la Conférence des Ministres de l'Environnement et des Finances de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo, du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et la Position Commune face à la COP22.

Créé en novembre 2016 à Marrakech en marge de la COP22, la Commission climat du Bassin du Congo est considérée par le Secrétariat général, comme un outil très important pour la sous région, en raison des missions que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de notre continent.

En effet, à l'image des deux autres commissions, la Commission Sahel et la Commission des Iles, la Commission Climat du Bassin du Congo vise la coordination et le suivi de toutes les initiatives existantes et mise en œuvre en Afrique centrale et de l'Est pour concilier la lutte contre les changements climatiques et le développement économique.

A cet égard, il constitue l'outil stratégique qui devra dorénavant assurer la coordination de toutes les initiatives, notamment en matière de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, deuxième massif forestier tropical au monde, en raison de son double rôle crucial dans la régulation du climat mondial en tant que source naturelle de séquestration du carbone et dans le développement de plusieurs secteurs de l'économie verte sous exploité. C'est le cas de l'économie du bois, l'économie des produits forestiers non ligneux, l'économie des aires protégées, l'économie des ressources génétiques et biologiques et l'écotourisme.

**Monsieur le Ministres,  
Mesdames, Messieurs les Ministres ;**

Les missions de cette Commission corroborent avec les thèmes choisis des trois streams à savoir :

Stream 1 : Gouvernance forestière et l'utilisation des terres  
Stream 2 : Biodiversité et faune sauvage  
Stream 3 : Changement climatique

Seulement, la valeur ajoutée de ces mission est l'accélération est la transition de l'environnement à l'économie de l'environnement en vue de démontrer la contribution, longtemps attendue, de la conservation et la gestion durable des forêts dans le développement économique de nos Etats membres, le développement des entreprises, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Vous comprendrez avec moi l'intérêt du Secrétariat général de la CEEAC de soutenir l'accélération de l'opérationnalisation de cette commission, notamment au moment où nos Etats membres ont décrété prioritaire la diversification de leur économie suite à la chute du prix du baril de pétrole depuis 2014.

Il reste maintenant à prendre en compte l'arrivée de cette commission dans le processus de la réforme institutionnelle et organisationnelle en cours au sein du Secrétariat général de la CEEAC.

Cette réforme se déroule conformément à la mise en œuvre de la feuille de route 2017-2018 adoptée par les Ministres des Finances, du Commerce et du budget réunis à Libreville en juin 2017.

Comme, je l'ai dit à Kigali l'année dernière, cette réforme institutionnelle et organisationnelle devrait définir, entre autres, les relations entre la Secrétariat général de la CEEAC et les organisations sous régionales.

En attendant, la CEEAC continue à travailler en harmonie avec ses institutions spécialisées dont la COMIFAC.

Les résultats du Cabinet d'étude recruté à cet effet sont attendus à la fin de l'année. Ils seront transmis au prochain Sommet des Chefs d'Etat prévu au premier trimestre de l'année 2018.

Pour terminer, qu'il me soit permis, Monsieur le Ministre, de réitérer mes remerciements aux Hautes Autorités Camerounaises, notamment Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, pour avoir accepté d'abriter ces assises.

**Je vous remercie**